

COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE
INTERNATIONAL OLYMPIC COMMITTEE

**ANNEXES À LA
CHARTRE OLYMPIQUE
ANNEXE TO THE
OLYMPIC CHARTER**



CITIUS - ALTIUS - FORTIUS

ANNEXES A LA CHARTE OLYMPIQUE

ANNEXES TO THE OLYMPIC CHARTER

Ces textes utiles à tous les membres de la famille olympique ne font pas partie intégrante de la Charte Olympique, ils relèvent de la Commission Exécutive du C.I.O.

These texts, although applicable to all the members of the Olympic Family, do not form an integral part of the Olympic Charter, coming instead under the jurisdiction of the IOC Executive Board.

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Réunions du Comité International Olympique	5
Constitution type pour un Comité National Olympique	29
Récompenses Olympiques	41
Index des membres du CIO par année d'élection	59

CONTENTS

	Page
Meetings of the International Olympic Committee	17
Model constitution for a National Olympic Committee	35
Olympic awards	43
Index of IOC members by year of election	59

I. RÉUNIONS

DU COMITÉ INTERNATIONAL OLYMPIQUE

1. Recommandations générales

Le C.I.O. tient une session chaque année, sauf pendant l'année des Jeux Olympiques où le C.I.O. se réunit une fois avant les Jeux d'hiver et une fois avant les Jeux de l'Olympiade.

Pendant l'année où une ville doit être retenue pour l'organisation des prochains Jeux Olympiques, la session du C.I.O. ne pourra avoir lieu dans le pays d'une des villes candidates.

Exemption faite des années olympiques pendant lesquelles la responsabilité de la session incombe au comité d'organisation des Jeux Olympiques, le C.N.O. du pays où a lieu la réunion est responsable de toute l'organisation de la session, mais peut déléguer ses fonctions à un comité local, dans lequel figurera toujours le ou les deux membres du C.I.O. pour ce pays. Cela ne permet toutefois pas au C.N.O. de se soustraire à ses responsabilités.

Le comité d'organisation donnera l'assurance qu'aucune réunion, ayant pour objet le sport et non approuvée par le C.I.O., n'aura lieu huit jours avant et huit jours après toute réunion organisée par le C.I.O.

Le comité d'organisation ne pourra utiliser l'emblème olympique à des fins publicitaires ou commerciales sans l'approbation du C.I.O.

2. Invitations

Les invitations de la part des villes qui veulent accueillir une session du C.I.O. devront être adressées, par l'intermédiaire du C.N.O., deux mois avant la réunion au cours de laquelle ces invitations seront discutées, et trois ans, au moins, avant la date à laquelle cette session doit avoir lieu (c'est à dire en 1988 pour la session de 1991).

Les invitations à la session seront directement adressées à tous les membres par le comité responsable, au moins trois mois avant la session; une date définitive sera fixée, après laquelle aucune garantie ne pourra être donnée pour le logement et autres arrangements.

Les insignes des membres du C.I.O. et du secrétariat doivent, notamment lorsque la session se déroule pendant l'année olympique,

être adressés au siège du C.I.O. qui se chargera de les transmettre. Ils ne doivent pas être envoyés aux membres par l'intermédiaire de leur C.N.O.

Les insignes gravés au nom de chaque récipiendaire et attribués lors des sessions sont les suivants :

<i>Blanc</i>	Membres du C.I.O. l'Administrateur délégué, le Secrétaire général, le directeur sportif du C.I.O., le directeur de la Solidarité Olympique (les noms propres seront gravés dans la partie inférieure des insignes) Invités accompagnant les membres du C.I.O., l'Administrateur délégué, le Secrétaire général, le directeur sportif du C.I.O., et le directeur de la Solidarité Olympique (un par personne)
<i>Blanc rayé rouge</i>	Personnel du secrétariat général du C.I.O.
<i>Blanc rayé bleu</i>	Invités spéciaux (représentant de la famille Pierre de Coubertin, fédérations et organisations internationales reconnues par le C.I.O., représentants des Jeux régionaux)
<i>Rouge rayé blanc</i>	Membres et conseillers des commissions du C.I.O. qui ne sont pas membres du C.I.O., des F.I., des C.N.O. ou des comités d'organisation
<i>Bleu</i>	Présidents et secrétaires généraux des F.I. olympiques
<i>Bleu rayé blanc</i>	Invités accompagnant les présidents et les secrétaires généraux des F.I. olympiques (un par personne)
<i>Vert</i>	Présidents et secrétaires généraux des C.N.O.
<i>Vert rayé blanc</i>	Invités accompagnant les présidents et les secrétaires généraux des C.N.O. (un par personne)
<i>Rouge</i>	Délégués des comités d'organisation des Jeux Olympiques
<i>Jaune</i>	Presse écrite
<i>Orange</i>	Représentants des compagnies de télévisions contractantes
<i>Jaune rayé noir</i>	Photographes, cameramen, télévision
<i>Violet</i>	Comité d'organisation des réunions
<i>Violet rayé noir</i>	Personnel travaillant pour le comité d'organisation des réunions

Tous les insignes devront être uniformes. Seuls les rubans changent de couleur (largeur 3 cm., longueur 8 cm.). Les rayures seront d'une largeur de 10 mm. disposées dans le milieu du ruban dans le sens de la longueur.

Lors des réunions, aucune accréditation ne peut être donnée sans l'accord préalable du C.I.O., hormis celles distribuées directement par le comité d'organisation (rubans violet et violet rayé noir).

Une personne ne peut recevoir qu'une seule accréditation.

Six insignes blancs et, dans le cas des réunions tenues au moment des Jeux Olympiques, 12 cartes transférables B, doivent être mis à la disposition du Secrétaire général du C.I.O. et serviront à tout assistant spécial que le Président ou la commission exécutive souhaiterait inviter.

Au cas où le C.I.O. ou la commission exécutive souhaite rencontrer des représentants des F.I., des C.N.O. ou des comités d'organisation, des invitations à assister à la session seront adressées par le C.I.O. qui en transmettra la liste au comité d'organisation afin qu'il puisse ainsi envoyer d'autres documents (c'est-à-dire programme, etc.).

Il est d'usage qu'un membre du comité d'organisation de la future session se rende dans la ville organisatrice afin de se familiariser avec les divers problèmes qui peuvent être soulevés. Les organisateurs de la session sont priés de bien vouloir faciliter de toute manière la tâche de telles personnes et de les accréditer au même titre que les représentants des autres comités d'organisation.

3. Logement – Dispositions générales

Tous les membres du C.I.O. seront logés dans le même hôtel. Un membre peut être accompagné d'un invité bénéficiant des mêmes tarifs que le membre.

Les prix pratiqués pour le logement des membres seront fixés à un taux raisonnable et seront au maximum de 70 dollars US par jour pour une chambre simple avec bain et petit déjeuner, et de 100 dollars US par jour pour une chambre double avec bain et petit déjeuner.

Le comité d'organisation mettra à la disposition du C.I.O., gratuitement, une chambre et un salon pour le Président et l'Administrateur délégué du C.I.O. et des chambres à coucher pour le personnel du secrétariat (avec pension complète), selon les demandes exprimées par le Secrétaire général du C.I.O.

Au cours d'une session, le C.I.O. pourra organiser des réunions avec les F.I., les C.N.O. ou des réunions de ses commissions. Ces membres, ainsi que les délégués des villes chargées d'organiser les Jeux Olympiques suivants (6 personnes au maximum) et les conseillers du C.I.O. convoqués aux réunions, seront logés dans les mêmes condi-

tions financières que les membres du C.I.O. Toutes les autres personnes ou délégations devront payer le tarif normal et pourront être logées dans d'autres hôtels.

Un parc à voitures (ou d'autobus pour les transports en commun) sera mis à la disposition des membres et des personnes les accompagnant. Le Président, l'Administrateur délégué et le Secrétaire général du C.I.O. doivent disposer d'une voiture en permanence.

Une équipe d'hôtes sera à la disposition des membres et des personnes les accompagnant.

Une photographie de tous les membres, commémorant la session, sera prise aux frais du comité d'organisation.

4. Ouverture de la session

Le C.N.O. du pays hôte (et pendant les années olympiques, le comité d'organisation) sera responsable de la cérémonie d'ouverture. La cérémonie, exception faite des années olympiques, doit être présidée par le chef de l'Etat. Pendant les années olympiques, le chef d'Etat, qui ouvrira solennellement les Jeux Olympiques, peut, pour cette occasion, déléguer ses pouvoirs.

Outre le président du C.N.O. hôte, le Président du C.I.O. et le chef d'Etat peuvent prononcer un discours. Aucune autre personne ne sera autorisée à le faire. Le chef d'Etat ouvrira solennellement la session à la demande du Président du C.I.O.

Cette cérémonie d'ouverture, au cours de laquelle sera obligatoirement joué l'hymne olympique, devrait aussi être accompagnée d'un programme comprenant de la musique et de la danse, mais elle ne saura en aucun cas dépasser une heure trente.

L'ordre des places lors de la cérémonie d'ouverture sera fixé conformément au protocole olympique ci-dessous.

La salle où se déroulera la cérémonie d'ouverture de la session doit être partagée en trois: le parterre sera réservé au C.I.O., le côté droit aux F.I. et C.N.O., et le côté gauche au comité d'organisation et aux invités spéciaux. Seront admis, au premier rang, le chef de l'Etat, le Président du C.I.O., le président du C.N.O., ainsi que leurs épouses.

Les membres du C.I.O. seront ensuite placés selon l'ordre protocolaire, leurs épouses à leur côté. Viendront ensuite l'Administrateur délégué, le Secrétaire général, le directeur sportif du C.I.O. et le directeur de la Solidarité Olympique, les conseillers, puis les invités spéciaux, le secrétariat du C.I.O., et enfin les autres invités des membres.

La presse sera admise dans la salle.

5. Protocole

La règle 68 de la «Charte Olympique» du C.I.O. sera appliquée pour toutes les sessions et les réunions approuvées par le C.I.O.

L'esprit qui se dégage des règles du C.I.O. devra prévaloir dans le protocole de toute réunion.

L'ordre de préséance lors de la cérémonie solennelle d'ouverture sera le suivant:

1. C.I.O. le Président

le Président honoraire (si tel est le cas)

le premier vice-président

le deuxième vice-président

le troisième vice-président

le vice-président honoraire (si tel est le cas)

les membres du C.I.O. (y compris les membres honoraires, lors des sessions se tenant immédiatement avant les Jeux Olympiques) par ordre d'ancienneté en prenant pour base leur date d'élection. Si plusieurs membres élus au cours de la même session se trouvent ensemble, on déterminera l'ordre de préséance par l'ordre alphabétique de leur nom usuel ou de leur nom de famille.

l'Administrateur délégué,

le Secrétaire général,

le directeur sportif du C.I.O.,

le directeur de la Solidarité Olympique,

les conseillers du C.I.O.,

les invités spéciaux,

les membres du secrétariat présents.

2. Comité d'organisation des Jeux de l'Olympiade.

3. Comité d'organisation des Jeux Olympiques d'hiver.

4. Fédérations Internationales.

Les présidents (ou les personnes qui les représentent) des F.I. reconnues par le C.I.O., et dont le sport figure au programme olympique, par ordre alphabétique tel qu'il figure en français dans le «Répertoire Olympique».

5. Comités nationaux olympiques.

Les présidents (ou les personnes qui les représentent) des C.N.O. se présenteront dans l'ordre suivant: tout d'abord le président du C.N.O. grec, puis tous les autres par ordre alphabétique, et, pour terminer, celui du pays hôte. L'ordre alphabétique sera déterminé par la liste publiée en français dans le «Répertoire Olympique».

6. Comité d'organisation de la session ou de la réunion en cours
(cf. règle 68 du C.I.O.).

7. Membres de la presse, par ordre alphabétique des pays, soit en français, soit dans la langue du pays hôte.

8. Personnel et interprètes.

Réceptions

Lors des cérémonies d'ouverture et des réceptions, l'ordre de préséance ci-dessus mentionné sera respecté; toutefois, au cours des dîners assis, on peut interchanger quelque peu l'ordre de préséance pour les F.I., les C.N.O. ou les représentants du pays hôte.

Lors des présentations officielles (au chef de l'Etat ou au chef du gouvernement), seuls les conjoints des membres du C.I.O. se tiendront à la droite ou à la gauche du membre afin que ce dernier puisse faire les présentations après que le Président l'aura présenté lui-même.

Tout invité spécial aux réunions du C.I.O. sera placé à côté des représentants de son pays. Au cas où aucun membre du même pays ne serait présent, cet invité serait placé à la fin.

Si cet ordre de préséance devait se trouver en contradiction avec le protocole officiel du pays lors d'une invitation officielle de la part du chef de l'Etat ou du chef du gouvernement, le comité d'organisation en référerait au Président du C.I.O.

Lorsque les présidents des F.I. ou des C.N.O. sont absents, les personnes qui les remplacent officiellement ont le même droit de préséance qui était réservé aux présidents. Les autres délégués, lors des présentations officielles, des cérémonies d'ouverture, etc., seront placés près de leur président, mais lors des dîners assis, ils pourront se trouver placés de façon différente après que les membres du C.I.O. auront été placés selon l'ordre prescrit par le protocole olympique.

Ordre du jour

L'ordre du jour est préparé par le C.I.O. conformément à la règle 15 de la «Charte Olympique». Les membres du C.I.O., des C.N.O. et des bureaux exécutifs des F.I. régissant les sports qui figurent au programme olympique ont le droit de proposer des points pour insertion à l'ordre du jour; ces propositions doivent être adressées au Président au moins trois mois avant la réunion. Les propositions adressées par les membres du C.I.O. sont soumises à la session, accompagnées de l'avis de la commission exécutive. L'acceptation des autres propositions est subordonnée à la décision de la commission exécutive.

Débats aux sessions

1. Lors de la session plénière, le président de chaque commission présente le rapport de sa commission qui se conclut par une recommandation à la majorité simple des membres de cette commission.
2. Le président annonce ensuite chaque sujet du procès-verbal de la commission, qui peut alors faire l'objet d'un débat.
3. Une seule intervention par personne est autorisée par sujet du procès-verbal d'une commission, exception faite des motions d'ordre et des explications fournies par le Président.
4. Par vote à la majorité simple, chaque sujet peut être:
 - (a) renvoyé à la commission pour complément d'examen ou
 - (b) rejeté,sinon, il est automatiquement approuvé.
5. Cette règle s'applique également aux résolutions proposées individuellement par les membres du C.I.O.
6. L'auteur d'une motion a le droit de prendre la parole en dernier.

6. Programme

Afin d'éviter toute erreur dans les publications éditées par le comité d'organisation, toutes les épreuves doivent être soumises au secrétariat du C.I.O.

Le programme des sessions, qui ne doit pas comprendre plus de trois réceptions, sera approuvé auparavant par la commission exécutive. Un programme pour les invités pourra être mis sur pied par le comité d'organisation.

Les membres du C.I.O. devront trouver, à leur arrivée dans la ville hôte, une liste complète des personnes assistant à la session, avec leurs adresses, et un programme détaillé sur les activités.

a) Salle de conférence

Une salle de conférence, dans l'hôtel même ou dans un endroit proche, assez spacieuse pour accueillir tous les membres, devra être mise à la disposition du C.I.O., conformément aux instructions qui seront données en temps utile par le Secrétaire général.

Durant les sessions et les réunions de la commission exécutive avec les F.I. ou les C.N.O., la table à laquelle siègera la commission exécutive, ainsi que le siège du Président, devront être surélevés.

L'emblème de la session sera fixé devant la tribune où siègera le Président, et derrière lui sera placé le drapeau olympique.

Lors des réunions de la commission exécutive avec les F.I. ou les C.N.O., une tribune à la droite du Président sera réservée aux membres du C.I.O. qui désireraient assister à la réunion.

Des sièges supplémentaires devront être prévus pour les membres des délégations ou des commissions qui doivent présenter un rapport au C.I.O.

b) Salles de réunion

Des salles seront mises à la disposition de toutes les commissions officielles du C.I.O. et des délégations qui doivent présenter un rapport au C.I.O.

c) Traduction simultanée – Enregistrement magnétique

Un équipement d'interprétation simultanée devra être mis à la disposition du C.I.O., conformément aux instructions que donnera le Secrétaire général.

L'interprétation simultanée de la session du C.I.O. sera assurée (français, anglais, espagnol, russe, allemand et arabe, plus éventuellement la langue du pays hôte) non seulement pour les membres du C.I.O. et pour le secrétariat, mais aussi pour toutes les délégations, membres de F.I. ou de C.N.O. qui assisteront à une réunion spéciale.

Afin d'assurer une traduction simultanée de qualité le secrétariat du C.I.O. peut fournir, au tarif couramment appliqué sur le marché, les interprètes exigés pour les langues officielles. Le comité d'organisation prendra à sa charge les frais des interprètes.

Un équipement d'enregistrement magnétique sera pourvu selon les instructions du Secrétaire général du C.I.O.

Toutes les conférences ou réunions doivent être enregistrées.

d) Projection de films et diapositives

Des appareils de projection pour films et diapositives ainsi qu'un écran devront être installés, en cas de besoin, dans la salle de conférence. Il faudra également prévoir un opérateur.

e) Secrétariat

Les salles de secrétariat devront comprendre des machines à écrire, des machines à polycopier et à photocopier ainsi que le papier correspondant, du papier à en-tête de la réunion, le tout en quantité suffisante. Les couleurs officielles pour les circulaires sont: blanc = français; rose = anglais; bleu = langue du pays où se tient la réunion; vert = français et anglais.

Le Secrétaire général du C.I.O. devra avoir à sa disposition, conformément à ses instructions, du personnel de secrétariat de langue française et anglaise, ainsi qu'un opérateur pour les machines à photocopier et à polycopier.

L'accès au secrétariat sera strictement limité aux personnes autorisées par le Secrétaire général du C.I.O.

7. Dispositions techniques

Seules sont autorisées à pénétrer dans la salle où se déroule la session les personnes suivantes.

1. Membres du secrétariat du C.I.O.
2. Rédacteurs de procès-verbaux et opérateurs chargés de l'enregistrement
3. Interprètes officiels.
4. Toutes les personnes appelées par le Président.

Le secrétariat du C.I.O. pourra toujours contacter le Président et les membres du C.I.O., aussi bien pendant les Jeux Olympiques que pendant les réunions ou les sessions.

Les membres du comité d'organisation et les hôtesse, etc., ne devront pas se trouver dans la salle. Des moyens de communications doivent être prévus afin que le Président et le Secrétaire général puissent faire appel à des messagers, le cas échéant.

Le comité d'organisation veillera à ce que personne n'entre dans la salle ou dans l'antichambre, soit pendant les séances soit entre les séances, sauf autorisation spéciale du Président, de l'Administrateur délégué ou du Secrétaire général du C.I.O.

Du papier à lettres à en-tête de la session sera fourni en quantité suffisante aux membres et au secrétariat.

Des corbeilles à papier seront mises à la disposition des membres du C.I.O. dans la salle de conférence, ainsi que des blocs et des crayons. Tous les papiers jetés dans les corbeilles seront détruits par une personne responsable désignée par le C.I.O.

8. Presse et photographes

Il est d'usage que la presse internationale se rende dans les villes où ont lieu les sessions du C.I.O. Tous les journalistes désirant suivre les débats doivent être accrédités par le directeur de l'information du C.I.O. après accord de l'Administrateur délégué. Le comité d'organisation de la session pourra nommer un chargé de presse qui devra suivre les instructions qui lui seront données par le directeur de l'information du C.I.O.

Une salle sera mise à la disposition de la presse, ainsi qu'une salle de presse avec interprètes pour toute conférence de presse que le Président ou l'Administrateur délégué du C.I.O. ou toute personne autorisée souhaiterait donner avant ou après la session.

Si le Président souhaite voir publier un communiqué de presse pendant ou après la session, la traduction doit pouvoir en être assurée immédiatement en français, en anglais et dans la langue du pays hôte.

Lors de la conférence de presse donnée par le Président à la fin de la session, une réception sera offerte aux journalistes par le comité d'organisation.

Des chambres d'hôtel doivent être prévues pour les représentants de la presse.

Les photographes pourront être introduits dans la salle pendant dix minutes au cours de la première séance de travail. Dès leur départ, toutes les caméras et tous les trépieds devront être enlevés immédiatement.

9.

Toutes les autres questions non prévues dans les présentes dispositions seront décidées par le Secrétaire général qui prendra, le cas échéant, conseil du Président et/ou de l'Administrateur délégué.

10. Aux villes candidates à l'organisation des sessions du C.I.O.

Un projet de contrat leur sera soumis dès présentation de la candidature.

II. CAMP INTERNATIONAL DE JEUNES

Tout camp international de jeunes organisé en application de la règle 71 de la «Charte Olympique» devra répondre aux conditions suivantes :

- Seuls pourront être admis dans ce camp les jeunes âgés de 18 ans au moins et de 22 ans au plus, choisis par leurs C.N.O. respectifs, en raison de leurs résultats sportifs ou de leur vocation sportive et en fonction de leurs qualités morales. Les inscriptions devront être soumises au COJO par chaque C.N.O.
- Le nombre des participants sera limité. Le COJO décidera d'une part des chiffres maxima et minima (entre 500 et 1500), d'autre part des contingents pour chacun des Comités Nationaux Olympiques.
- Les frais relatifs à la participation au camp pourront être mis à la charge des intéressés. Le COJO en déterminera les conditions. Il est toutefois conseillé aux C.N.O. d'allouer aux participants les montants nécessaires pour couvrir leurs frais.
- Le camp sera organisé pour une période égale au moins à la durée des Jeux Olympiques sans pouvoir excéder trente jours au total.
- Les jeunes gens et les jeunes filles seront hébergés séparément dans des conditions suffisantes de confort et d'hygiène.
- Toute démonstration ou manifestation de propagande politique, religieuse, raciale ou publicitaire est interdite dans le camp qui est considéré comme une enceinte olympique.
- Le programme comportera des activités sportives, culturelles et folkloriques. En outre, les jeunes pourront assister gratuitement à certaines épreuves des Jeux Olympiques et à des manifestations culturelles organisées à l'occasion des Jeux Olympiques, à la discrétion du Comité d'organisation.

III. DRAPEAU OLYMPIQUE

Le drapeau olympique ne peut être hissé qu'avec l'autorisation du C.I.O.

CONSTITUTION TYPE POUR UN COMITÉ NATIONAL OLYMPIQUE

Article 1

En application de la «Charte Olympique» (et conformément aux dispositions de la loi n° ... du ... régissant les associations), il est constitué, entre les personnes (physiques et morales) qui adhèrent aux présents statuts, une association sans but lucratif dénommée: Comité Olympique ... (adjectif formé du nom du pays). Sa durée est illimitée. Son siège est à ... mais il pourra être transféré en tout autre lieu par décision du Comité exécutif. L'association possède (ne possède pas) la personnalité juridique.

Article 2

Le Comité Olympique ... a pour objet notamment:

- a) de veiller au développement et à la protection du Mouvement olympique et du sport en général;
- b) d'observer lui-même et de faire respecter les règles telles qu'elles sont définies par la «Charte Olympique»;
- c) de diffuser auprès de la jeunesse le goût du sport et de l'esprit sportif;
- d) d'organiser, en collaboration avec les Fédérations nationales compétentes, la préparation et la sélection des athlètes pour assurer ainsi la représentation de son pays aux Jeux Olympiques, aux Jeux régionaux, continentaux et intercontinentaux patronnés par le C.I.O.;
- e) de pourvoir à l'organisation de ces Jeux lorsqu'ils ont lieu dans son pays;
- f) de formuler des propositions à l'intention du C.I.O. en ce qui concerne la «Charte Olympique», le Mouvement olympique en général ainsi que l'organisation et le déroulement des Jeux Olympiques;
- g) de collaborer avec des organismes privés ou gouvernementaux quant à la promotion d'une saine politique du sport;

- h) de veiller à sa propre autonomie absolue et de résister à toutes les pressions, qu'elles soient d'ordre politique, religieux ou économique.

Article 3

Le Comité Olympique ... est composé :

- a) des représentants des Fédérations nationales dont cinq au moins sont affiliées aux Fédérations Internationales reconnues par le C.I.O. comme régissant un sport déterminé (au moins trois de ces Fédérations doivent contrôler un sport qui figure au programme olympique);
- b) du ou des membres du C.I.O. dans le pays s'il en existe;
- c) des personnalités qui, possédant la nationalité du pays, peuvent renforcer l'efficacité du Comité Olympique ... ou ont rendu des services éminents à la cause du sport et de l'Olympisme;
- d) des membres d'honneur ou honoraires (n'ayant pas le droit de vote);
- e) des membres bienfaiteurs (n'ayant pas le droit de vote).

Les membres du Comité Olympique ... doivent être des nationaux, majeurs et jouir de leurs droits civiques et politiques. Sauf en cas de faute de leur part, ils ne sont pas personnellement responsables des dettes du Comité.

Les membres du Comité Olympique ... remplissent leurs fonctions à titre bénévole, à l'exception de ceux qui se consacrent à l'administration du sport. Les membres pourront toutefois être remboursés de leurs frais de transport, de séjour et d'autres dépenses justifiées et imposées par leurs fonctions.

Article 4

La qualité de membre du Comité Olympique ... se perd :

- a) par la dissolution de la Fédération dont il relève;
- b) par la démission ou le décès;
- c) par radiation prononcée par le Comité exécutif après l'audition de l'intéressé pour les motifs suivants:
 - non-paiement de la cotisation annuelle s'il en existe une,
 - infraction à la présente constitution ou à la «Charte Olympique»,
 - perte de la nationalité du pays ou des droits civiques et politiques.

Article 5

Les organes du Comité Olympique ... sont :

- a) l'Assemblée générale;
- b) le Comité exécutif.

Article 6

L'Assemblée générale est l'organe suprême du Comité Olympique

...

Elle est composée par l'ensemble des membres visés à l'article 3 ci-dessus.

Elle se réunit en session ordinaire au moins une fois par an pour :

- entendre le rapport moral du Président,
- examiner le rapport sur les activités du Comité exécutif, présenté par le secrétariat général, et lui donner décharge,
- se prononcer sur les comptes de l'exercice écoulé, présentés par le trésorier général,
- voter le budget pour l'exercice suivant,
- d'une manière générale, connaître toutes les questions inscrites à son ordre du jour.

Article 7

L'Assemblée générale se réunit en session extraordinaire à la demande d'au moins deux tiers de ses membres.

En outre, elle se réunit tous les quatre ans spécialement pour élire les membres du Comité exécutif et pour désigner parmi eux son Président.

Article 8

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que sur les questions inscrites à son ordre du jour. Les propositions faites à ce sujet doivent parvenir au Secrétaire général au plus tard ... jours avant la session. La date fixée pour la session sera notifiée aux membres au moins ... jours à l'avance.

L'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si au moins la moitié de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents.

Article 9

Chaque membre visé à l'article 3a), b) et c) ci-dessus est habilité à voter comme suit :

- les membres du C.I.O., s'il y en a, possèdent le droit de vote autant à l'Assemblée générale qu'au Comité exécutif;

- les fédérations nationales, affiliées à la F.I. reconnue par le C.I.O. comme régissant un sport, ou les représentants désignés par elles, doivent constituer la majorité votante du C.N.O. et du Comité exécutif de celui-ci.
- S'agissant de questions spécifiquement olympiques, seul le vote du Comité exécutif du C.N.O. et des fédérations nationales affiliées à une F.I. régissant un sport figurant au programme olympique est pris en considération.

Article 10

Entre les sessions de l'Assemblée générale, le Comité Olympique ... est géré par un Comité exécutif composé comme suit:

- a) le Président;
- b) ... représentants des Fédérations nationales visées à l'article 3 ci-dessus;
- c) le ou les membres du C.I.O. dans le pays, s'il en existe;
- d) ... personnalités parmi celles visées à l'article 3c) ci-dessus;
- e) le secrétaire général;
- f) le trésorier général.

Le Comité exécutif se réunit au moins une fois par mois. Il ne peut valablement délibérer qu'en présence de la moitié au moins de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents. S'agissant de questions olympiques, les Fédérations nationales doivent constituer la majorité votante. Les délibérations du Comité exécutif peuvent porter sur toutes les questions intéressant le Comité Olympique ... En cas d'égalité des votes, celui du président est prépondérant.

Article 11

Les réunions du Comité exécutif sont convoquées par le président, au moins ... jours avant la réunion, et les convocations doivent porter mention de l'ordre du jour de la réunion.

Le président du Comité exécutif est président du Comité Olympique ... Il représente ce Comité dans tous les actes de la vie civile.

Article 12

Les ressources du Comité Olympique ... sont notamment:

- a) les cotisations des membres si l'Assemblée générale les introduit;

- b) les subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes tiers;
- c) les dons et legs que l'Assemblée générale décide d'accepter;
- d) les recettes réalisées à l'occasion de manifestations comme la journée olympique, d'émission de timbres-poste, de la vente d'emblèmes, d'éditions et publications, de licences octroyées à des tiers d'utiliser l'emblème officiel du Comité Olympique ...;
- e) la contrepartie des services rendus.

Article 13

Le Comité Olympique ... peut se doter d'un emblème qui doit recevoir l'approbation du C.I.O.

Article 14

La présente constitution peut être amendée, ou le Comité Olympique ... dissous, par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet, à condition qu'il y participe au moins deux tiers des membres et que la décision soit prise par deux tiers au moins des membres présents. Si le quorum requis n'est pas atteint, l'Assemblée générale est convoquée une nouvelle fois, au moins ... jours à compter de la session antérieure, et les amendements à la présente constitution ou la dissolution peuvent être acquis par le vote d'au moins deux tiers des membres présents, quel qu'en soit le nombre.

Article 15

Le fonctionnement détaillé des organes du Comité Olympique ... peut faire l'objet d'un règlement approuvé par l'Assemblée générale.

Article 16

En cas de doute quant à l'interprétation de la présente constitution, de lacunes ou de divergences entre elle et les dispositions de la «Charte Olympique», ces dernières font foi.

Article 17

La présente constitution a été approuvée par le C.I.O. le ..., après que les formalités prescrites par la «Charte Olympique» aient été remplies.

RECOMPENSES OLYMPIQUES

Les prix remis aux participants aux Jeux de l'Olympiade et aux Jeux d'hiver sont décrits à la règle 64 de la «Charte Olympique».

Les autres récompenses octroyées par le Comité International Olympique sont :

l'Ordre Olympique
la Coupe Olympique

ORDRE OLYMPIQUE (créé en 1974)

Règlement

Article premier

Il est créé un Ordre Olympique entraînant l'attribution d'une décoration et le port personnel de celle-ci. Chaque récipiendaire reçoit, en outre, un diplôme. Dans des circonstances exceptionnelles, cette décoration sera d'or.

Article 2

Seules les personnes physiques peuvent en être les bénéficiaires.

Article 3

Est susceptible d'être admise dans l'ordre toute personne ayant illustré par son action l'idéal olympique, qui aurait des mérites éminents dans le domaine sportif ou qui aurait rendu des services exceptionnels à la cause olympique soit par son accomplissement personnel, soit par sa contribution au développement du sport.

Article 4

Un conseil de l'Ordre Olympique est créé au sein du C.I.O. Il est présidé par le Président du C.I.O. en exercice. En font obligatoirement partie les trois vice-présidents du C.I.O.

Article 5

Les nominations et promotions font l'objet de contingents annuels proposés par le conseil de l'ordre et arrêtés par la Commission exécutive du C.I.O.

Article 6

Les membres actifs du C.I.O. ne peuvent être admis dans l'Ordre Olympique.

Article 7

Les membres de l'Ordre Olympique peuvent être déchus en cas de crime contre l'honneur ou de reniement public de l'idéal olympique. Seul le C.I.O. en séance plénière, sur proposition du conseil de l'ordre et après accord de la Commission exécutive, est habilité à prendre cette décision.

Article 8

Le récipiendaire est considéré, par le conseil de l'ordre, comme ayant satisfait aux réglementations de son pays. Il lui appartient éventuellement d'entreprendre préalablement toute démarche à cet effet, auprès des autorités de son pays.

Article 9

Le candidat doit signer une déclaration acceptant d'entrer dans l'Ordre Olympique nonobstant les conditions de l'article 8.

Article 10

Les insignes de l'Ordre Olympique et le diplôme olympique sont remis au récipiendaire par le Président, un membre du C.I.O. désigné par lui ou, à défaut, par une personne qu'il aura agréée.

Article 11

Le protocole officiel et obligatoire dispose que les insignes de l'Ordre Olympique doivent être remis après avoir prononcé la formule suivante:

«M. ... (Nom, prénom et s'il y a lieu les seuls titres olympiques) en reconnaissance de vos mérites éminents à la cause du sport mondial et de votre fidélité à l'idéal olympique jadis illustré par Pierre de Coubertin, rénovateur des Jeux Olympiques, je vous décerne (au nom du Président du C.I.O.) l'Ordre Olympique.»

Liste des récipiendaires

List of recipients

- Or/
Gold*
- 1975 M. Avery Brundage (Etats-Unis)
1980 The Lord Killanin (Irlande)
1981 The Marquess of Exeter (Grande-Bretagne)
Sa Sainteté le Pape Jean Paul II
M. Amadou Mahtar M'Bow (Sénégal)
S.M. le Roi Olaf de Norvège
1982 S.M. le Roi di Pertuan Agung de Malaisie
1983 Mme Indira Gandhi (Inde)
1984 M. Branko Mikulic (Yougoslavie)
M. François Mitterrand (France)
M. Peter V. Ueberroth (Etats-Unis)
1985 M. Nicholas Ceausescu (Roumanie)
M. Erich Honecker (R.D.A.)
S.M. le Roi d'Espagne, Juan Carlos de Borbon
1986 M. Wan Li (Rép. Pop. de Chine)
1987 S.M. le Roi Bhumibol Adulyadej (Thaïlande)
S.E. Kenan Evren (Turquie)
1988 S.A.S. le Prince Rainier III (Monaco)
M. Frank King (Canada)
- Argent/
Silver*
- 1975 M. Ryotaro Azuma (Japon)
M. Miguel de Capriles (Etats-Unis)
Lieutenant-Colonel Rudyard Russel
(Grande-Bretagne)
1976 M. Paul Anspach (Belgique)
M. Harold Austad (Nouvelle-Zélande)
M. Albert Demaurex (Suisse)
M. Dan Ferris (Etats-Unis)
M. Jesse Owens (Etats-Unis)
M. Hector Paysse Reyes (Uruguay)
M. Walter Wulfinf (R.F.A.)
1977 Sir Michael Ansell (Grande-Bretagne)
Mme Inger K. Frith (Grande-Bretagne)
M. Sven Laftman (Suède)
M. Anselmo Lopez (Espagne)

- Dr Rudolf Nemetschke (Autriche)
M. Masaji Tabata (Japon)
- 1978 S.A.R. le prince Bertil de Suède
Bâtonnier René Bondoux (France)
Colonel Don Domingos de Sousa Coutinho,
Marquis de Funchal (Portugal)
M. Akram A. Fahmi (Iraq)
M. Emrys Lloyd (Grande-Bretagne)
M. Adriano Rodoni (Italie)
M. Mario Vazquez Raña (Mexique)
- 1979 Dr H. Omar Boucetta (Maroc)
Général Gustaf Dyrssen (Suède)
M. Mikio Oda (Japon)
M. Harold M. Wright (Canada)
- 1980 Professeur Arnold H. Beckett (Grande-Bretagne)
M. Pablo C. Cagnasso (Argentine)
M. Franco Carraro (Italie)
M. Benito Castejon (Espagne)
M. Claude Collard (France)
Professeur Albert Dirix (Belgique)
Sir Denis Follows C.B.E. (Grande-Bretagne)
M. Sydney B. Grange (Australie)
M. Kurt Hasler (Suisse)
M. Frederick Holder (Grande-Bretagne)
Rt. Hon. Denis Howell (Grande-Bretagne)
M. William R. Jones (Grande-Bretagne)
Colonel Raoul Mollet (Belgique)
M. Ignati T. Novikov (U.R.S.S.)
M. Charles Palmer (Grande-Bretagne)
M. Henri Pouret (France)
M. Amilcare Rotta (Italie)
M. Anton Skataretiko (Yougoslavie)
M. Bertil Sallfors (Suède)
M. Yoshiyuki Tsuruta (Japon)
- 1981 M. Gérard d'Aboville (France)
M. Roone Arledge (Etats-Unis)
M. Jacinto Balleste (Espagne)
M. Rafael Barquero Chaves (Costa Rica)
M. Arpad Bogsch (Etats-Unis)
M. Charles de Coquereaumont (France)
M. David Coward (Grande-Bretagne)
Dr Max Danz (RFA)
M. Jean-Pascal Delamuraz (Suisse)
M. Henri Joseph Dieme (Sénégal)
M. Bo Ekelund (Suède)

- M. Pierre Ferri (France)
 M. Jacques Goddet (France)
 M. Gisli Halldorsson (Islande)
 Dr Harold W. Henning (Etats-Unis)
 Mme Hideko Hyodo (Japon)
 M. Henrikas Juskhevitsus (U.R.S.S.)
 M. Kurt Moller (Danemark)
 Mlle Irina Mukhina (U.R.S.S.)
 M. Desmond O'Sullivan (Irlande)
 M. Adriaan Paulen (Pays-Bas)
 M. Abdelmoneim Wahby (Egypte)
- 1982
- M. José Beracasa (Venezuela)
 S.A. le Sultan Hamengku Buwono IX (Indonésie)
 M. Avinash Chandra Chatterji (Inde)
 M. José Ramon Fernandez (Cuba)
 M. Haim Glovinsky (Israël)
 M. Hichiro Hatta (Japon)
 M. Paavo Mikko Honkajuri (Finlande)
 M. Clarence H. Johnson (Etats-Unis)
 M. Robert Kane (Etats-Unis)
 M. Frantisek Kroutil (Tchécoslovaquie)
 S.A.S. le prince Franz-Joseph II de Liechtenstein
 M. Aloïs Lugger (Autriche)
 M. Fernando Luis Pereira Machado (Portugal)
 M. Paul-René Martin (Suisse)
 M. Trendafil Martinski (Bulgarie)
 M. Edgar Mercier (France)
 M. Joao de Oliveira (Brésil)
 M. Lazlo Papp (Hongrie)
 M. Giovanni Romagna (Italie)
 M. A. de O. Sales (Hong Kong)
 M. Angel Solakov (Bulgarie)
 Le prince Tsuneyoshi Takeda (Japon)
 M. Habib Thiam (Sénégal)
 Général Sven Thofelt (Suède)
 M. Jukka Uunila (Finlande)
- 1983
- M. Kouassi Angama (Côte-d'Ivoire)
 M. Georges Athanassiadis (Grèce)
 Sir Gerald Cash (Bahamas)
 M. Arpad Csanadi (Hongrie)
 Mme Betty Cuthbert (Australie)
 M. Eduardo Dibos (Pérou)
 M. Laurent Dona-Fologo (Côte-d'Ivoire)
 Lieutenant Général Marin Dragnea (Roumanie)
 M. Jean Drapeau (Canada)

Mme Ilone Elek (Hongrie)
M. Massoud Ahmded El-Zantouti (Libye)
M. Manfred Ewald (R.D.A.)
Mme Marie-Térèse Eyquem (France)
M. Sisto Favre (Italie)
M. Edgar Fried (Autriche)
Dr Abdel Mohamed Halim (Soudan)
M. Taik Soo Kim (Corée)
Mme Galina Koulakova (U.R.S.S.)
M. Leopoldo de Leon (Panama)
M. Alexander Medved (U.R.S.S.)
M. Roger Ménard (France)
M. Chuhei Nambu (Japon)
M. Robert F. Osborne (Canada)
M. Javier Ostos (Mexique)
M. Julius Lockington Patching (Australie)
M. Berge Philips (Australie)
M. Gaotang Rong (Rép. Pop. de Chine)
M. Victor Saneev (U.R.S.S.)
M. Serguei Shalibashvili (U.R.S.S.)
M. Katsuji Shibata (Japon)
Mme Lidia Skoblikova (U.R.S.S.)

1984 M. Abdelhamid Rachdi Alami (Maroc)
M. Abilio Ferreira d'Almeida (Brésil)
M. Luis Azemar Puig de la Bellacasa (Espagne)
M. Motohiko Ban (Japon)
Mme Herma Bauma (Autriche)
M. Bo Bengston (Suède)
M. Jean Borotra (France)
M. Paolo Cappabianca (Italie)
M. Juan José Castillo (Espagne)
M. Harry H. Cavan (Grande-Bretagne)
Mlle Nadia Comaneci (Roumanie)
M. George Craig (Nouvelle-Zélande)
Dr Beppe Croce (Italie)
M. Sandy Duncan (Grande-Bretagne)
M. Suat Erler (Turquie)
M. René Frank (Belgique)
M. Akira Fujita (Japon)
M. Antonin Himl (Tchécoslovaquie)
M. Pierre Hirschy (Suisse)
M. Bert Isatitsch (Autriche)
M. Pal Kovacs (Hongrie)
M. Paul Libaud (France)
M. Hero Lupescu (Roumanie)
Colonel F. Don Miller (Etats-Unis)

- M. Julio Enrique Monagas (Porto Rico)
 Hadj Ibrahim Mbomba Njoya (Cameroun)
 M. Renzo Nostini (Italie)
 M. Fred B. Oberlander (Canada)
 M. Nelson Paillou (France)
 M. Marian Renke (Pologne)
 M. Walter J.M.A. von Rosberg
 (Antilles Néerlandaises)
 M. Zhong Shitong (Rép. Pop. de Chine)
 M. Olegario Vazquez Raña (Mexique)
- Bronze/* 1975 M. Charles Debeur (Belgique)
Bronze M. Gyula Hegyi (Hongrie)
 M. John Kasyoka (Kenya)
 Mme Lia Manoliu (Roumanie)
 Mme Ellen Muller-Preis (Autriche)
 Dr Jacques Thiébault (France)
- 1976 M. Helmut Behrendt (R.D.A.)
 M. Antonio dos Reis Carneiro (Brésil)
 M. Walther Jhung (Corée)
 M. Abderrahman Khatib (Maroc)
 Mme Zofia Mironova (U.R.S.S.)
 M. Cléanthis Paleologos (Grèce)
 M. Haim Wein (Israël)
- 1977 M. Gunnar Hansen (Danemark)
 Mme Nadia Lekarska (Bulgarie)
 M. Edoardo Mangiarotti (Italie)
 M. Alberto Narino Cheyne (Colombie)
 M. Christian d'Oriola (France)
 M. Dutta Ray (Inde)
 M. Roberto Richards Aguiar (Cuba)
 M. René de Raeve (Belgique)
- 1978 M. Zafar Ali (Pakistan)
 Professeur Michailo Andrejevic (Yougoslavie)
 Mme Ludmila Touricheva-Borzova (U.R.S.S.)
 Colonel Hassine Hamouda (Tunisie)
 M. Harald Jespersen (Danemark)
 Mme Ingrid Keller de Schiavoni (Guatemala)
 M. Surjit Singh Majithia (Inde)
 M. Paulo Martins Meira (Brésil)
 M. Al Oerter (Etats-Unis)
 M. Michel Ravarino (Monaco)
 M. Charles Riolo (Suisse)
 M. Yoshinori Suzuki (Japon)
 M. Hugo Virgilio Tedin (Argentine)
 M. José Gamarra Zorrilla (Bolivie)

- 1979 M. Jeronimo Baptista Bastos (Brésil)
M. Alfredo Hohagen Diez Canseco (Pérou)
Mme Maria Kwasniewska-Maleszewska (Pologne)
Colonel Marcel Leclef (Belgique)
M. Inre Nemeth (Hongrie)
Mme Emmy Schwabe (Autriche)
M. Otto Szymiczek (Grèce)
Mme Lydia Zanchi (Suisse)
- 1980 M. Sigge Bergman (Suède)
Mme Elizabeth Ferris (Grande-Bretagne)
Mme Anita de Frantz (Etats-Unis)
Mme Dawn Frazer (Australie)
M. Alex Frere (Grande-Bretagne)
M. Jean-Claude Ganga (Congo)
M. Marcello Garroni (Italie)
M. Michel Henault (France)
M. John Hennessy (Grande-Bretagne)
M. Luis F. Hurtado (Panama)
M. Josef Jungmann (Tchécoslovaquie)
M. Clare McDermott (Canada)
M. Donato Martucci (Italie)
M. Geoffrey Miller (Grande-Bretagne)
M. Robert Parienté (France)
M. John Rodda (Grande-Bretagne)
M. Hussein Sejean (Liban)
M. Walter Siegenthaler (Suisse)
M. Mustapha Thraya (Tunisie)
M. Alexander Yermakov (U.R.S.S.)
- 1981 M. Salaheddine Baly (Tunisie)
M. Max Bangerter (Suisse)
Brigadier Henrique Alves Callado (Portugal)
M. Gregor Hradetzky (Autriche)
M. Karoly Karpati (Hongrie)
Dr J. Raymond Owen (Grande-Bretagne)
Mme Irina Rodnina (U.R.S.S.)
M. Kenneth A. Ryan (Irlande)
Mme Irena Szewinska (Pologne)
M. Eduardo Yanez Zavala (Chili)
- 1982 M. Waldemar Baszanowski (Pologne)
M. Luis Chiriboga Parra (Equateur)
M. Joao da Costa (Brésil)
M. Paul Elvstrom (Danemark)
M. Sinan Erdem (Turquie)
M. Giuseppe Sabelli Fioretti (Italie)
M. Gert Fredriksson (Suède)

- M. Arild Honne (Norvège)
 M. Sixten Jernberg (Suède)
 M. Léonid Khomenkov (U.R.S.S.)
 M. Guillermo Montoya Sanchez (Mexique)
 Dr Ridha Mrad (Tunisie)
 M. Jaime Muñoz Camposano (Equateur)
 M. E. Howard Radford (Canada)
 M. Albert Riethausen (R.F.A.)
 M. Donald Rowlands (Nouvelle-Zélande)
 M. Toni Sailer (Autriche)
 M. Vladimir Smirnov (U.R.S.S.)
 M. Ulrich Wehling (R.D.A.)
 M. D.J. Williams (Bermudes)
- 1983 M. Antonio Carlos Almeida Braga (Brésil)
 M. Nikolai Gueorguiev (Bulgarie)
 M. Nigel Hacking (Grande-Bretagne)
 M. Erhard Georg Friedrich Hoehne (R.D.A.)
 M. Guipro Koffi (Côte-d'Ivoire)
 Dr Antonio Losada (Chili)
 M. Raden Maladi (Indonésie)
 M. Janusz Piewcewicz (Pologne)
 Mme Esther Roth-Sacharmarov (Israël)
 M. Yücel Seckiner (Turquie)
- 1984 M. Francisco Alguersvari Duran (Espagne)
 M. Duarte Manuel de Almeida Bello (Portugal)
 M. Siegfried Brietzke (R.F.A.)
 M. Muhammad Naqi Butt (Pakistan)
 M. Bogomil Nonev (Bulgarie)
 M. Jal Pardivala (Inde)
 M. Alberto Passadore (Uruguay)
 M. Josef Szalay (Hongrie)
 M. Ashenafi Youria (Ethiopie)

La 87e session du C.I.O. réunie à Sarajevo en 1984 a décidé que dorénavant l'Ordre Olympique serait décerné sans distinction entre l'argent et le bronze. L'Ordre d'or sera remis à titre exceptionnel.

In 1984, at the 87th Session of the IOC in Sarajevo, it was decided that in future there would be no distinction between the silver and bronze order. The gold order would continue to be awarded in exceptional circumstances.

- 1984 Mme Hélène Ahrweiler (France)
 M. Abdul Hamid Al-Hajji (Koweït)
 Dr. Kinichi Asano (Japon)

- M. Si Mohamed Baghdadi (Algérie)
 M. Aldo Bergamashi (Italie)
 M. Fred Blay (Libéria)
 M. Emeric Blum (Yougoslavie)
 M. Tom Bradley (Etats-Unis)
 M. Gian-Carlo Brusati (Italie)
 M. Miroslav Cerar (Yougoslavie)
 M. Alain Danet (France)
 M. Horst Dassler (R.F.A.)
 M. Abdelaziz Elshafei (Egypte)
 M. Milan Ercegan (Yougoslavie)
 M. Shunji Fujii (Japon)
 M. Knolly Henderson (Trinidad et Tobago)
 M. Paul Högberg (Suède)
 M. Samwel Mbogo Kamau (Kenya)
 M. Ahmed Karabegovic (Yougoslavie)
 M. Kenjiro Mizuno (Japon)
 M. Primo Nebiolo (Italie)
 M. Günther Sabetzki (R.F.A.)
 M. Keith Shervington (Jamaïque)
 M. Anto Susic (Yougoslavie)
 M. Artur Takac (Yougoslavie)
 M. Stanko Tomic (Yougoslavie)
 M. Harry Usher (Etats-Unis)
 M. Ugljesa Uzelac (Yougoslavie)
 M. Paul Ziffren (Etats-Unis)
- 1985 Sir Adetokunbo Ademola (Nigéria)
 M. Haralambie Alexa (Roumanie)
 Sheik Esa Bin Rashed Al Khalifa (Bahrain)
 M. Hanji Aoki (Japon)
 M. Abdel Azim Ashry (Egypte)
 M. Tsegaw Ayele (Ethiopie)
 M. Edmund William Barker (Singapour)
 M. Domenico Bruschi (Saint-Marin)
 M. Istav an Buda (Hongrie)
 Mme Christine Caron (France)
 M. Bud Greenspan (Etats-Unis)
 M. Josef Grudzien (Pologne)
 M. Hermann Jannsen (R.F.A.)
 M. John B. Kelly (Etats-Unis)
 M. Ferdinand Siregar Mangombar (Indonésie)
 M. Kenkichi Oshima (Japon)
 Lord Porritt (Nouvelle-Zélande)
 M. Bedrich Poula (Tchécoslovaquie)
 M. Ludwig Prokop (Autriche)
 M. André Gustavo Richer (Brésil)

- M. Raimundo Saporta (Espagne)
 M. William Simon (Etats-Unis)
 M. Borislav Stankovic (Yougoslavie)
 M. Joseph Lluís Vilaseca (Espagne)
 M. Walter Wasservogel (Autriche)
 M. Jean Weymann (Suisse)
 M. Lev Yashin (U.R.S.S.)
- 1986 M. Carlos Orsio de Almedia (Brésil)
 M. Lachezar Avramov (Bulgarie)
 M. Mahmoud Ba (Mauritanie)
 M. Bernhard Baier (R.F.A.)
 Mme Liselott Diem (R.F.A.)
 M. Justin Durand (Béniin)
 M. Issac Froimovich (Chili)
 M. Julio Gerlein Comelin (Colombie)
 M. Carlos de Godo (Espagne)
 M. Roberto C. Goizueta (Etats-Unis)
 M. Boris Gueorguiev (Bulgarie)
 M. Cornelius Kerdel (Pays-Bas)
 M. Antoine Khoury (Liban)
 M. Jean-Arnould Leew (Belgique)
 Air Vice Marshal C.L. Metha (Inde)
 M. Nikolaos Nissiotis (Grèce)
 M. Chong-Kyu Park (Corée)
 M. Pedro Perez Duenas (Cuba)
 M. Ahmed Mohammed Qatabi
 (Rép. Dém. du Yémen)
 M. Max Rinkenburger (R.F.A.)
 M. Douglas F. Roby (Etats-Unis)
 M. Julian K. Roosevelt (Etats-Unis)
 M. Roger Rousseau (Canada)
 M. Ricardo José Russomando (Argentine)
 M. Andrej Starovoitov (URSS)
 M. William Thayer Tutt (Etats-Unis)
 M. Tadeusz Ulatowski (Pologne)
 M. Georges Vichos (Grèce)
 M. George Wiczisk (R.D.A.)
 M. Huang Zhong (Rép. Pop. de Chine)
- 1987 M. Francisco Ferreira Alves (Portugal)
 M. Abdel Moneim El Bah (Libye)
 M. Boris Bakrac (Yougoslavie)
 M. Gavriła Barani (Roumanie)
 M. John Joseph Brown (Australie)
 M. Ramiro Tavares Goncalves (Brésil)
 M. Rudolf Hellmann (R.D.A.)

- M. Chen Jinkai (Rép.Pop. de Chine)
 M. Alberto Juantorena (Cuba)
 M. Todor Jivkov (Bulgarie)
 M. Erich Kamper (Autriche)
 M. L.N. Khurana (Inde)
 M. Jean-Claude Killy (France)
 M. Philip Othmar Krumm (Etats-Unis)
 Colonel Zdzisaw Ludwik Krzyszkowiak
 (Pologne)
 M. Li Menghua (Rép. Pop. de Chine)
 M. Geoffroy de Navacelle (France)
 M. Sergio Orsi (Italie)
 M. Lassina Palenfo (Côte-d'Ivoire)
 M. Marcel Pasche (Suisse)
 M. Janusz Gorgoniusz Przedpeski (Pologne)
 M. Haluk San (Turquie)
 M. Teofilo Stevenson Lorenzo (Cuba)
 M. Vladimir Stoytchev (Bulgarie)
 M. Leon Stukelj (Yougoslavie)
 M. Brian Wightman (Iles Fidji)
- 1988
- M. Ruben Acosta (Mexique)
 M. Constantin Andrianov (U.R.S.S.)
 M. Francisco Alguersuari Duran (Espagne)
 Mme Eileen Anderson (Grande-Bretagne)
 M. Juan José Castillo (Espagne)
 M. Taieb Houichi (Tunisie)
 M. Ralph Klein (Canada)
 M. Reiner Klimke (R.F.A.)
 M. Jerry Kuruczka (Pologne)
 M. Ante Lambasa (Yougoslavie)
 M. Juan de la Llera Trens (Espagne)
 M. Wolf Lyberg (Suède)
 M. Antonio G. Mariscal y Abascal (Mexique)
 M. Josef Neckermann (R.F.A.)
 M. Bill Pratt (Canada)
 M. Fernando Riba (Espagne)
 M. Anisio Silva Rocha (Brésil)
 M. Frederick J. Ruegsegger (Etats-Unis)
 M. Jasdev Singh (Inde)
 Dr. Jozef Sir (Hongrie)
 Mlle Katarina Witt (R.D.A.)

LA COUPE OLYMPIQUE

THE OLYMPIC CUP

Fondée par le baron Pierre de Coubertin en 1906, la Coupe Olympique est attribuée à une institution ou association au rayonnement étendu et à l'action désintéressée, ayant rendu à la cause du sport des services éminents ou ayant concouru avec succès à la propagation de l'idée olympique. La coupe reste au siège du C.I.O. au Château de Vidy, et son titulaire en reçoit une reproduction.

Instituted by Baron Pierre de Coubertin in 1906, the Olympic Cup is awarded to an institution or association with a general reputation for merit and integrity which has been active and efficient in the service of sport and has contributed substantially to the development of the Olympic Movement. The Cup remains at the Château de Vidy, the recipient being given a reproduction.

Liste de récipiendaires

List of Recipients

1906	Touring-Club de France
1907	Henley Royal Regatta
1908	Sveriges Centralförenings för Idrottens Främjande
1909	Deutsche Turnerschaft
1910	Ceska obec Sokolska
1911	Touring-Club Italiano
1912	Union des Sociétés de Gymnastique de France
1913	Magyar Athletikai Club
1914	Amateur Athletic Union of America
1915	Rugby School, England
1916	Confrérie Saint-Michel de Gand
1917	Nederlandsche Voetbal Bond
1918	Equipes Sportives du Front Interallié
1919	Institut Olympique de Lausanne
1920	Y.M.C.A. International College, Springfield
1921	Dansk Idræts Forbund
1922	Amateur Athletic Union of Canada

- 1923 Asociacion Sportiva de Cataluña
- 1924 Fédération Gymnastique et Athlétique Finlandaise
- 1925 Comité National d'Education Physique de l'Uruguay
- 1926 Norges Skiforbund
- 1927 Colonel Robert M. Thomson
- 1928 Junta Nacional Mexicana
- 1929 Y.M.C.A. World's Committee
- 1930 Association Suisse de Football et d'Athlétisme
- 1931 National Playing Fields Association of Great Britain
- 1932 Deutsche Hochschule für Leibesübungen
- 1933 Société Fédérale Suisse de Gymnastique
- 1934 Opera Dopolavoro Roma
- 1935 National Recreation Association of the U.S.A.
- 1936 S.E.G.A.S.: Union des Sociétés Helléniques de Gymnastique et d'Athlétisme, Athènes
- 1937 Österreichischer Eislauf Verband
- 1938 Königl. Akademie für Körpererziehung in Ungarn
- 1939 «Kraft durch Freude»
- 1940 Svenska Gynmastik – och Idrottsföreningarnas Riksförbund
- 1941 Finnish Olympic Committee
- 1942 William May Garland, Los Angeles (membre du C.I.O.)
- 1943 Comité Olimpico Argentino
- 1944 Ville de Lausanne
- 1945 Norges Fri Idrettsforbund, Oslo
- 1946 Comité Olimpico Colombiano
- 1947 J. Sigfrid Edström, Stockholm (Président du C.I.O.)
- 1948 The Central Council of Physical Recreation, Great Britain
- 1949 Fluminense Football-Club, Rio de Janeiro
- 1950 Comité Olympique et Interfédéral Belge
New Zealand Olympic and British Empire Games Association
- 1951 Académie des Sports, Paris
- 1952 Ville d'Oslo
- 1953 Ville d'Helsinki
- 1954 Ecole Fédérale de Gymnastique et de Sport, Macolin, Suisse
- 1955 Comité Organisateur des Jeux Centro-Américains et des Caraïbes, Mexico
Comité Organisateur des Jeux Panaméricains, Mexico
- 1956 Non attribuée
- 1957 Federazione Sport Silenziosi d'Italia, Milano
- 1958 Non attribuée
- 1959 Panathlon Italien, Gênes
- 1960 Centro Universitario Sportivo Italiano
- 1961 Helms Hall Foundation, Los Angeles
- 1962 IV Juegos Deportivos Bolivarianos, Barranquilla
- 1963 Australian British Empire and Commonwealth Games Association
- 1964 Ville de Tokyo

- 1965 Comité Olympique de la Californie du Sud, U.S.A.
- 1966 Comité International des Sports Silencieux, Liège (Belgique)
- 1967 Juegos Deportivos Bolivarianos
- 1968 Population de la Ville de Mexico
- 1969 Comité Olympique Polonais
- 1970 Comité Organisateur des Jeux Asiatiques de Bangkok
(Thaïlande)
- 1971 Comité Organisateur des Jeux Panaméricains de Cali
(Colombie)
- 1972 Turkish Olympic Committee
Ville de Sapporo
- 1973 Population de la Ville de Munich
- 1974 Comité Olympique Bulgare
- 1975 Comitato Olimpico Nazionale Italiano
- 1976 Association Tchèqueoslovaque de Culture Physique et des Sports
- 1977 Comité Olympique Ivoirien
- 1978 Comité Olympique Hellénique
- 1979 Comité d'Organisation des championnats du monde d'aviron en 1978
(Nouvelle-Zélande)
- 1980 Ginasio Clube Portugêes
- 1981 Confédération Suisse
Académie Internationale Olympique
- 1982 Racing Club de France
- 1983 Comité Olimpico de Puerto Rico
- 1984 Comité d'organisation des 1ers Championnats du monde
d'athlétisme à Helsinki
- 1985 Chinese Olympic Committee
- 1986 Ville de Stuttgart
- 1987 «L'Equipe», France
- 1988 Population de l'Australie

INDEX DES MEMBRES DU C.I.O. PAR ANNÉE D'ÉLECTION

INDEX OF IOC MEMBERS BY YEAR OF ELECTION

Les noms des membres du C.I.O. décédés sont imprimés en italique
The names of IOC members no longer living are printed in italics

<i>Entrée</i> Election	<i>Nom</i> Name	<i>Pays</i> Country	<i>Cessation de fonc- tion/</i> <i>Cessation of functions</i>	<i>Membre Honoraire/</i> <i>Honorary Member</i>
1	1894	<i>Baron Pierre de Coubertin</i>	France	1925
2	1894	<i>Ernest Callot</i>	France	1913
3	1894	<i>Demetrius Vikelas</i>	Grèce	1897
4	1894	<i>Général de Boutowski</i>	Russie	1900
5	1894	<i>Général Victor Balck</i>	Suède	1928
6	1894	<i>William M. Sloane</i>	Etats-Unis	1925
7	1894	<i>Jiri Guth-Jarkovsky</i>	Bohême	1943
8	1894	<i>Ferenc Kemeny</i>	Hongrie	1907
9	1894	<i>Lord Amphyll</i>	Grande- Bretagne	1898
10	1894	<i>Charles Herbert</i>	Grande- Bretagne	1906
11	1894	<i>José Benjamin Zubiaur</i>	Argentine	1907
12	1894	<i>Leonard A. Cuff</i>	Nouvelle- Zélande	1905
13	1894	<i>Comte Lucchesi Palli</i>	Italie	1895
14	1894	<i>Comte Maxime de Bousies</i>	Belgique	1901
15	1894	<i>Duc d'Andria Carafa</i>	Italie	1898
16	1895	<i>Wilhelm Gebhardt</i>	Allemagne	1909
17	1897	<i>Robert de Courcy Laffan</i>	Grande- Bretagne	1927
18	1897	<i>Comte Alexandre Mercati</i>	Grèce	1925
19	1897	<i>Comte Brunetta d'Usseaux</i>	Italie	1919
20	1898	<i>Baron F.W. de Tuyll de Serooskerken</i>	Pays-Bas	1924
21	1899	<i>Comte de Talleyrand Périgord</i>	Allemagne	1903
22	1899	<i>Colonel Holbeck</i>	Danemark	1906
23	1899	<i>Prince Georges Bibesco</i>	Roumanie	1901
24	1899	<i>Baron Godefroy de Blonay</i>	Suisse	1937
25	1900	<i>Théodore Stanton</i>	Etats-Unis	1904
26	1900	<i>Gaspar Whitney</i>	Etats-Unis	1905

27	1900	<i>H. Hébrard de Villeneuve</i>	France	1911
28	1900	<i>Prince Serge Beliozsky de Beliozersk</i>	Russie	1908
29	1900	<i>Comte de Ribeaupierre</i>	Russie	1910
30	1900	<i>Comte Clarence de Rosen</i>	Suède	1948
31	1901	<i>Prince Edouard de Salm Horstmar</i>	Allemagne	1905
32	1901	<i>Commandant Reyntiens</i>	Belgique	1903
33	1901	<i>Colonel Sir Howard Vincent</i>	Grande-Bretagne	1907
34	1901	<i>Miguel de Beistegui</i>	Mexique	1931
35	1902	<i>Comte de Mejorada del Campo, Marquis de Villamejor</i>	Espagne	1921
36	1903	<i>Comte César de Wartensleben</i>	Allemagne	1913
37	1903	<i>Comte Henri de Baillet-Latour</i>	Belgique	1942
38	1903	<i>James Hyde</i>	Etats-Unis	1908
39	1903	<i>Carlos F. de Candamo</i>	Pérou	1922
40	1904	<i>Comte Albert Bertier de Sauvigny</i>	France	1920
41	1905	<i>Général comte von der Assebourg</i>	Allemagne	1909
42	1905	<i>Richard Coombes</i>	Australie	1932
43	1905	<i>Prince Alexandre de Solms Braunfels</i>	Autriche	1909
44	1905	<i>Comte Henrik Angell</i>	Norvège	1907
45	1906	<i>Dimitri Tzokov</i>	Bulgarie	1912
46	1906	<i>Capitaine Torben Grut</i>	Danemark	1912
47	1906	<i>Lord Desborough of Taplow</i>	Grande-Bretagne	1909
48	1906	<i>Duc de Lancastre</i>	Portugal	1912
49	1907	<i>Manuel Quintana</i>	Argentine	1910
50	1907	<i>Comte Geza Andrassy</i>	Hongrie	1938
51	1907	<i>Thomas Heftye</i>	Norvège	1908
52	1908	<i>Allison Armour</i>	Etats-Unis	1919
53	1908	<i>Baron Reinhold von Willebrand</i>	Finlande	1920
54	1908	<i>Prince Scipion Borghese</i>	Italie	1909
55	1908	<i>Comte Albert Gautier Vignal</i>	Monaco	1940
56	1908	<i>Colonel Johan T. Sverre</i>	Norvège	1927
57	1908	<i>Georges A. Plagino</i>	Roumanie	1949
58	1908	<i>Prince Simon Troubetzkoi</i>	Russie	1910
59	1908	<i>Selim Sirry Bey Tarcan</i>	Turquie	1930
60	1909	<i>Baron Wenningen-Ullner von Diepburg</i>	Allemagne	1914
61	1909	<i>Sir Theodore Cook</i>	Grande-Bretagne	1915
62	1909	<i>Jules de Muzsa</i>	Hongrie	1946
63	1909	<i>Attilio Brunialti</i>	Italie	1913
64	1909	<i>Jigoro Kano</i>	Japon	1938
65	1910	<i>Comte Adalbert Sierstorpf</i>	Allemagne	1916
66	1910	<i>Angelo C. Bolanaki</i>	Egypte (Grèce dès 1933)	1963
67	1910	<i>Maurice Pescatore</i>	Luxembourg	1929
68	1910	<i>Prince Léon Ouroussoff</i>	Russie	1933
69	1911	<i>Prince Othon de Windischgraetz</i>	Autriche	1919
70	1911	<i>Sir John Hanbury Williams</i>	Canada	1921
71	1911	<i>Evert Jansen Wendell</i>	Etats-Unis	1917
72	1911	<i>Abel Ballif</i>	France	1913
73	1912	<i>Comte Rodolf de Colloredo Mansfeld</i>	Autriche	1919
74	1912	<i>Professeur O.N. Garcia</i>	Chili	1919

75	1912	<i>Comte de Penha Gardia</i>	Portugal	1940
76	1912	<i>Général Svetomir Djukic</i>	Serbie	1948
77	1913	<i>Comte Adolf von Arnim-Muskau</i>	Allemagne	1919
78	1913	<i>Baron de Laveley</i>	Belgique	1938
79	1913	<i>Raul de Rio Branco</i>	Brésil	1938
80	1913	<i>Dimitri Stancioff</i>	Bulgarie	1929
81	1913	<i>Sydney Farrar</i>	Afrique du Sud	1919
82	1913	<i>Colonel Fritz Hansen</i>	Danemark	1921
83	1913	<i>Albert Glandaz</i>	France	1944
84	1913	<i>The Duke of Somerset</i>	Grande-Bretagne	1920
85	1913	<i>Général Carlo Montu</i>	Italie	1939
86	1913	<i>Georges Duperron</i>	Russie	1915
87	1914	<i>Marquis Melchior de Polignac</i>	France	1950
88	1918	<i>P.J. de Matheu</i>	Amérique Centrale	1941
89	1919	<i>Dorn y de Alsua</i>	Equateur	1929
90	1919	<i>Judge Bartow Sumter Weeks</i>	Etats-Unis	1921
91	1919	<i>Marquis Guglielmi</i>	Italie	1930
92	1920	<i>Carlos-Silva Vildosola</i>	Chili	1922
93	1920	<i>Ernst Krogius</i>	Finlande	1948
94	1920	<i>Comte de Clary</i>	France	1933
95	1920	<i>Sir Dorabji Tata</i>	Inde	1927
96	1920	<i>Arthur Marryatt</i>	Nouvelle-Zélande	1925
97	1920	<i>Henry Nourse</i>	Afrique du Sud	1943
98	1920	<i>Franjo Bucar</i>	Yougoslavie	1946
99	1920	<i>J. Sigfrid Edström</i>	Suède	1952
100	1921	<i>James G.B. Merrick</i>	Canada	1946
101	1921	<i>H. Echevarrieta</i>	Espagne	1923
102	1921	<i>Reginald John Kentish</i>	Grande-Bretagne	1933
103	1921	<i>Nizzam Eddin Khoï</i>	Perse	1923
104	1921	<i>Prince Stefan Lubomirski</i>	Pologne	1923
105	1921	<i>Dr. Francisco Ghigliani</i>	Uruguay	1937
106	1922	<i>Marcelo de Alvear</i>	Argentine	1932
107	1922	<i>Chengting Wang</i>	Chine	1957
108	1922	<i>Ivar Nyholm</i>	Danemark	1931
109	1922	<i>Baron de Güell</i>	Espagne	1954
110	1922	<i>William May Garland</i>	Etats-Unis	1948
111	1922	<i>Charles H. Sherrill</i>	Etats-Unis	1936
112	1922	<i>John Joseph Keane</i>	Irlande	1951
113	1923	<i>Ricardo C. Aldao</i>	Argentine	1949
114	1923	<i>Arnaldo Guinle</i>	Brésil	1961
115	1923	<i>Ferreira Santos</i>	Brésil	1962
116	1923	<i>J. Matte Gormaz</i>	Chili	1928
117	1923	<i>Porfiro Franca y Alvarez de la Campa</i>	Cuba	1938
118	1923	<i>The Earl of Cadogan</i>	Grande-Bretagne	1929
119	1923	<i>Marquis de Guadalupe</i>	Mexique	1924
120	1923	<i>Alfredo Benavides</i>	Pérou	1957
121	1923	<i>Prince Kazimierz Lubomirski</i>	Pologne	1930
122	1924	<i>Theodor Lewald</i>	Allemagne	1938
123	1924	<i>Oskar Ruperti</i>	Allemagne	1929
124	1924	<i>James Taylor</i>	Australie	1944
125	1924	<i>Martin Haudek</i>	Autriche	1928

126	1924	<i>Duc d'Albe</i>	Espagne	1927
127	1924	<i>Colonel Peter Scharroo</i>	Pays-Bas	1957
128	1924	<i>Seichi Kishi</i>	Japon	1933
129	1924	<i>Jorge Gomez de Parada</i>	Mexique	1927
130	1924	<i>Prince Samad Khan</i>	Perse	1927
131	1925	<i>David Kinley</i>	Etats-Unis	1927
132	1925	<i>Baron A. Schimmelpenninck van der Oye</i>	Pays-Bas	1943
133	1925	<i>Comte Alberto Bonacossa</i>	Italie	1953
134	1925	<i>Joseph Pentland Firth</i>	Nouvelle-Zélande	1927
135	1926	<i>Duc de Meclenburg-Schwerin</i>	Allemagne	1956
136	1926	<i>Georges Averoff</i>	Grèce	1930
137	1926	<i>Janis Dikmanis</i>	Lettonie	1947
138	1927	<i>Ernest Lee Jahncke</i>	Etats-Unis	1936
139	1927	<i>The Lord Rochdale</i>	Grande-Bretagne	1933
140	1927	<i>Sir Thomas Fearnley</i>	Norvège	1950
141	1928	<i>Theodor Schmidt</i>	Autriche	1939
142	1928	<i>Sir George McLaren Brown</i>	Canada	1939
143	1928	<i>Marquis de Pons</i>	Espagne	1930
144	1928	<i>F. Akel</i>	Estonie	1932
145	1928	<i>Moises Saenz</i>	Mexique	1933
146	1928	<i>The Lord Freyberg</i>	Nouvelle-Zélande	1930
147	1928	<i>Ignacy Matuszewski</i>	Pologne	1939
148	1929	<i>Karl Ritter von Halt</i>	Allemagne	1964
149	1929	<i>Stephan G. Tchaprachikov</i>	Bulgarie	1944
150	1929	<i>Don Alfredo Ewing</i>	Chili	1933
151	1929	<i>The Lord Aberdare</i>	Grande-Bretagne	1957
152	1930	<i>Nicolas Politis</i>	Grèce	1933
153	1930	<i>Augusto Turati</i>	Italie	1931
154	1930	<i>Kremalettin Sami Pacha</i>	Turquie	1933
155	1931	<i>Comte de Vallelano</i>	Espagne	1952
156	1931	<i>C.J. Wray</i>	Nouvelle-Zélande	1934
157	1931	<i>Général Stanislas Rouppert</i>	Pologne	1945
158	1932	<i>Horacio Bustos Moron</i>	Argentine	1952
159	1932	<i>Prince Axel de Danemark</i>	Danemark	1958
160	1932	<i>Guru Dutt Sondhi</i>	Inde	1966
161	1932	<i>Comte Paolo Thaon di Revel</i>	Italie	1964
162	1933	<i>Sir Harold Luxton</i>	Australie	1951
163	1933	<i>The Marquess of Exeter</i>	Grande-Bretagne	1981
164	1933	<i>Sir Noël Bennett</i>	Grande-Bretagne	1950
165	1933	<i>Jotaro Sugimura</i>	Japon	1936
166	1933	<i>Rechid Saffet Atabinen</i>	Turquie	1952
167	1934	<i>François Piétri</i>	France	1966
168	1934	<i>Lord Porritt G.C.M.G.</i>	Nouvelle-Zélande	1967 H
169	1934	<i>Mohammed Taher</i>	Egypte	1968
170	1934	<i>Comte Michimasa Soyeshima</i>	Japon	1948
171	1934	<i>Segura Marte R. Gomez</i>	Mexique	1973
172	1936	<i>Avery Brundage</i>	Etats-Unis	1972
173	1936	<i>S.A.S. le Prince régnant Franz-Josef</i>	Liechtenstein	1980 H
174	1936	<i>Joakim Puhk</i>	Estonie	1942

175	1936	<i>Prince Iesato Tokugawa</i>	Japon	1939
176	1936	<i>Jorge B. Vargas</i>	Philippines	1980
177	1937	<i>Frédéric-René Coudert</i>	Etats-Unis	1948
178	1937	<i>Général Henri Guisan</i>	Suisse	1939
179	1937	<i>Joaquin Serratos Cibils</i>	Uruguay	1958
180	1938	<i>Général Walther von Reichenau</i>	Allemagne	1942
181	1938	<i>Miguel A. Moenck</i>	Cuba	1969
182	1938	<i>Antonio Prado</i>	Brésil	1955
183	1938	<i>Johan Wilhelm Rangell</i>	Finlande	1967
184	1939	<i>Baron Gaston de Trannoy</i>	Belgique	1957
185	1939	<i>Xiangxi Kong</i>	Chine	1955
186	1939	<i>Général Giorgio Vaccaro</i>	Italie	1949
187	1939	<i>Matsuzo Nagai</i>	Japon	1950
188	1939	<i>Shingoro Takaishi</i>	Japon	1967
189	1939	<i>A.V. Lindbergh</i>	Afrique du Sud	1939
190	1939	<i>Nicolas Horthy</i>	Hongrie	1948
191	1946	<i>Hugh Richard Weir</i>	Australie	1975
192	1946	<i>Rudolphe William Seeldrayers</i>	Belgique	1955
193	1946	<i>John Coleridge Patteson</i>	Canada	1951
194	1946	<i>Josef Gruss</i>	Tchécoslovaquie	1965
195	1946	<i>Armand Emile Massard</i>	France	1970
196	1946	<i>Charles Pahud de Mortanges</i>	Pays-Bas	1964
197	1946	<i>Benedikt G. Waage</i>	Islande	1966
198	1946	<i>S.A.R. le grand duc Jean de Luxembourg</i>	Luxembourg	
199	1946	<i>José Joaquim Pontes</i>	Portugal	1956
200	1946	<i>J. Dowsett</i>	Afrique du Sud	1951
201	1946	<i>Reginald Honey</i>	Afrique du Sud	1982
202	1946	<i>Albert Mayer</i>	Suisse	1968
203	1946	<i>Jean Ketséas</i>	Grèce	1965
204	1947	<i>Manfred Mautner Ritter von Markhof</i>	Autriche	1969
205	1947	<i>Sydney Dawes</i>	Canada	1967
206	1947	<i>Yi-Tung Shou</i>	Chine	1958
207	1947	<i>Raja Bhalendra Singh of Patiala</i>	Inde	
208	1948	<i>Bo Ekelund</i>	Suède	1965
209	1948	<i>Jerzy Loth</i>	Pologne	1961
210	1948	<i>Stanko Bloudek</i>	Yougoslavie	1959
211	1948	<i>Ferenc Mezö</i>	Hongrie	1961
212	1948	<i>Enrique O. Barbosa Baeza</i>	Chili	1952
213	1948	<i>John Jewett Garland</i>	Etats-Unis	1968
214	1948	<i>Erik von Freneckell</i>	Finlande	1976
215	1948	<i>Général Miguel Ydígoras Fuentes</i>	Guatemala	1952
216	1948	<i>Olaf Christian Ditlev-Simonsen</i>	Norvège	1966
217	1949	<i>S.A.S. le prince Rainier III</i>	Monaco	1950
218	1949	<i>Ahmed E.H. Jaffer</i>	Pakistan	1956
219	1950	<i>Ryotaro Azuma</i>	Japon	1969
220	1950	<i>James Brooks B. Parker</i>	Etats-Unis	1951
221	1950	<i>S.A.S le Prince Pierre de Monaco</i>	Monaco	1964
222	1951	<i>The Lord Luke</i>	Grande-Bretagne	1988 H
223	1951	<i>Comte Jean de Beaumont</i>	France	
224	1951	<i>Giorgio de Stefani</i>	Italie	
225	1951	<i>Constantin Andrianov</i>	U.R.S.S	1988
226	1951	<i>Lewis Luxton</i>	Australie	1974

227	1952	Général Vladimir Stoytchev	Bulgarie	1987	H
228	1952	The Lord Killanin	Irlande	1980	H
229	1952	<i>Cheik Gabriel Gemayel</i>	Liban	1987	
230	1952	<i>Général José de J. Clark Flores</i>	Mexique	1971	
231	1952	<i>Alexei Romanov</i>	U.R.S.S.	1979	
232	1952	<i>Enrique Alberdi</i>	Argentine	1959	
233	1952	<i>Julio Gerlein Comelin</i>	Colombie	1986	
234	1952	Marquis de Mac-Mahon	Espagne	1985	H
235	1952	Douglas F. Roby	Etats-Unis	1985	H
236	1952	<i>Augustin Sosa</i>	Panama	1967	
236	1952	<i>Général Gustaf Dyrssen</i>	Suède	1970	
237	1952	<i>Julio Bustamante B.</i>	Venezuela	1968	
238	1955	<i>Alejandro Rivera Bascur</i>	Chili	1985	
240	1955	<i>Suat Erler</i>	Turquie	1984	
241	1955	<i>Ki Poong Lee</i>	Corée	1960	
242	1955	Prince Gholam Reza Pahlavi	Iran	1980	
243	1955	Alexandru Siperco	Roumanie		
244	1956	Willi Daume	R.F.A.		
245	1957	<i>Saul Christovao Ferreira Pires</i>	Portugal	1962	
246	1958	S.A.R. le prince Albert de Liège	Belgique	1964	
247	1958	<i>Eduardo Dibos</i>	Pérou	1982	
248	1959	Syed Wajid Ali	Pakistan		
249	1959	<i>Ivar Emil Vind</i>	Danemark	1977	
250	1960	Reginald Stanley Alexander	Kenya		
251	1960	Boris Bakrac	Yougoslavie	1987	H
252	1960	<i>Mario L. Negri</i>	Argentine	1977	
253	1960	Ahmed Eldemerdash Touny	Egypte		
254	1961	Wlodzimierz Reczek	Pologne		
255	1961	Hadj Mohammed Benjelloun	Maroc		
256	1963	Sir Adetokunbo Ademola	Nigeria	1985	H
257	1963	Général Raul Pereira de Castro	Portugal		
258	1963	Joao Havelange	Brésil		
259	1963	Marc Hodler	Suisse		
260	1963	<i>Alfredo Inciarte</i>	Uruguay	1975	
261	1963	S.M. le roi Constantin	Grèce	1974	H
262	1964	<i>Arpad Csanadi</i>	Hongrie	1983	
263	1964	Prince Alexandre de Mérode	Belgique		
264	1964	Major Sylvio de Magalhaes Padilha	Brésil		
265	1964	<i>Giulio Onesti</i>	Italie	1981	
266	1964	Jonkheer Herman A. van Karnebeek	Pays-Bas	1977	H
267	1964	<i>Sang Beck Lee</i>	Corée	1966	
268	1965	<i>Amadou Barry</i>	Sénégal	1969	
269	1965	Gunnar Ericsson	Suède		
270	1965	<i>Frantisek Kroutil</i>	Tchécoslo- vaquie	1981	
271	1965	<i>Vice-amiral Pyrros Lappas</i>	Grèce	1980	
272	1965	Mohamed Mzali	Tunisie		
273	1966	<i>Georg von Opel</i>	R.F.A.	1971	
274	1966	S.E. Juan Antonio Samaranch	Espagne		
275	1966	<i>Heinz Schöbel</i>	R.D.A.	1980	
276	1966	Jan Staubo	Norvège		
277	1966	S.A.R. le prince Georges William de Hanovre (esq.)	Académie Internationale Olympique	1971	
278	1967	<i>Key Young Chang</i>	Corée	1977	
279	1967	Paavo Honkajuuri	Finlande	1981	

280	1967	Prince Tsuneyoshi Takeda	Japon	1981	H
281	1967	James Worrall	Canada		
282	1968	Agustin Carlos Arroyo	Equateur		
283	1968	<i>José Beracasa A.</i>	Venezuela	1981	
284	1968	Abdel Mohamed Halim	Soudan	1982	
285	1968	H.H. Sultan Hamengku Buwono IX	Indonésie	1976	
286	1968	<i>René Rakotobe</i>	Madagascar	1971	
287	1969	Sir Lance Cross	Nouvelle- Zélande	1988	H
288	1969	Raymond Gafner	Suisse		
289	1969	S.E. Louis Guirandou-N'Diaye	Côte-d'Ivoire		
290	1969	Masaji Kiyokawa	Japon		
291	1969	Virgilio de Leon	Panama		
292	1969	<i>Rudolf Nemetschke</i>	Autriche	1976	
293	1970	Maurice Herzog	France		
294	1970	Henry Hsu	Chinoise Taïpei	1988	H
295	1970	Général Sven Thofelt	Suède	1976	H
296	1971	<i>Général Prabhas Charusathiara</i>	Thaïlande	1974	
297	1971	Vitaly Smirnov	U.R.S.S.		
298	1971	<i>Ydnekatchew Tessema</i>	Ethiopie	1987	
299	1972	Berthold Beitz	R.F.A.		
300	1972	Pedro Ramirez Vazquez	Mexique		
301	1973	Roy Anthony Bridge	Jamaïque		
302	1973	Manuel Gonzalez Guerra	Cuba		
303	1973	Ashwini Kumar	Inde		
304	1973	S.E. le juge Kéba M'Baye	Sénégal		
305	1974	Air Chief Marshal Dawee Chullasapya	Thaïlande		
306	1974	Dr. Eduardo Hay	Mexique		
307	1974	<i>David H. McKenzie</i>	Australie	1981	
308	1974	<i>Julian K. Roosevelt</i>	Etats-Unis	1986	
309	1974	Mohammed Zerguini	Algérie		
310	1975	<i>Epaminondas Petralias</i>	Grèce	1977	
311	1976	Matts Wilhelm Carlgreen	Suède		
312	1976	Kevin Patrick O'Flanagan	Irlande		
313	1976	Peter Julius Tallberg	Finlande		
314	1976	José D. Vallarino Veracierto	Uruguay		
315	1977	Bashir Mohamed Attarabulsi	Libye		
316	1977	Richard Kevan Gosper	Australie		
317	1977	Major-Général Niels Holst-Sorensen	Danemark		
318	1977	S.E. Lamine Keita	Mali		
319	1977	<i>Cornelis (Kees) Kerdel</i>	Pays-Bas	1986	
320	1977	<i>Taik Soo Kim</i>	Corée	1983	
321	1977	Shagdarjav Magvan	Mongolie		
322	1977	Robert Guillermo Peper	Argentine		
323	1977	German Rieckehoff	Porto-Rico		
324	1977	Philipp von Schoeller	Autriche		
325	1977	Lieutenant-Général Dadong Suprayogi	Indonésie		
326	1978	Professeur René Essomba	Cameroun		
327	1978	Hon. Datuk Seri Hamzah Bin Haji Abu Samah	Malaisie		
328	1978	Yu Sun Kim	R.D.P. Corée		
329	1978	<i>Nikolaos Nissiotis</i>	Grèce	1986	
330	1978	Richard W. Pound	Canada		

331	1981	Wladimir Cernusak	Tchécoslo- vaquie	
332	1981	Nikos Filaretos	Grèce	
333	1981	Mme Pirjo Haggman	Finlande	
334	1981	Zhenliang He	R.P. de Chine	
335	1981	Günther Heinze	R.D.A.	
336	1981	Mme Flor Isava-Fonseca	Venezuela	
337	1981	Cheik Fahad Al-Ahmad Al-Sabah	Koweït	
338	1982	Franco Carraro	Italie	
339	1982	Phillip Walter Coles	Australie	
340	1982	Ivan Dibos	Pérou	
341	1982	Mme Mary Alison Glen-Haig	Grande- Bretagne	
342	1982	Chiharu Igaya	Japon	
343	1983	S.A.R. prince Faisal Fahd Abdul Aziz	Arabie Saoudite	
344	1983	Général Zein El Abdin M.A. Abdel Gadir	Soudan	1987
345	1983	Anani Matthia	Togo	
346	1983	Roque Napoléon Muñoz Pena	Rép. Dominicaine	
347	1983	Pal Schmitt	Hongrie	
348	1984	<i>Turgut Atakol</i>	Turquie	1988
349	1984	S.A.S. la princesse Nora de Liechtenstein, Marquise de Marino	Liechtenstein	
350	1984	<i>Chong-Kyu Park</i>	Corée	1985
351	1984	David Sikhulumi Sibandze	Swaziland	
352	1985	Général Henry E. Olufemi Adefope	Nigeria	
353	1985	Francisco J. Elizalde	Philippines	
354	1985	Carlos Ferrer	Espagne	
355	1985	Robert H. Helmick	Etats-Unis	
356	1985	S.A.S. le prince Albert de Monaco	Monaco	
357	1986	Un Yong Kim	Corée	
358	1986	Lambis W. Nikolaou	Grèce	
359	1986	Mme Anita Defrantz	Etats-Unis	
360	1986	Jean-Claude Ganga	Congo	
361	1987	Ivan Slavkov	Bulgarie	
362	1987	Anton Geesink	Pays-Bas	
363	1987	Slobodan Filipovic	Yougoslavie	
364	1987	Seiuli Paul Wallwork	Samoa occidentales	
365	1988	S.A.R. la Princesse Royale d'Angleterre	Grande- Bretagne	
366	1988	Ching-Kuo Wu	Chinese Taipei	
367	1988	Fidel Mendoza Carrasquilla	Colombie	
368	1988	Tennant Edward Wilson	Nouvelle- Zélande	
369	1988	Rampaul Ruhee	Ile Maurice	

